

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que la question soit mise aux voix, je désire faire quelques remarques au sujet du point de vue soulevé par l'honorable député de Weyburn (M. Douglas). Vendredi dernier, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé au premier ministre (M. Mackenzie King) s'il permettrait qu'on soumette le rapport de l'Auditeur général au comité des comptes publics. J'avais dans l'idée que c'était là une procédure régulière, qu'on aurait dû adopter même dans le passé.

Il y a bien des raisons qui nous justifient de prendre pareille attitude. La Chambre des communes accorde trop peu d'attention au rapport de l'auditeur général. En formulant ma demande, j'ai bien pesé mes mots et j'ai fait remarquer que toute la Chambre doit assumer une part de responsabilité à cet égard, puisqu'on pourrait prétendre que de temps en temps une motion aurait pu être présentée en vue de soumettre ce rapport au comité en question. On exercerait un contrôle beaucoup plus efficace sur toutes nos dépenses, en les soumettant chaque année au comité des comptes publics. De la sorte, le comité en question aurait l'occasion d'examiner les divers comptes et l'on mettrait ainsi un frein à certaines dépenses puisque les divers services sauraient que chaque année le comité des comptes publics scrute en détails le rapport de l'auditeur général.

Je voulais surtout qu'on fit les premiers pas en vue d'en arriver à une vérification plus sévère des comptes par le Parlement. Je faisais suivre cette proposition à l'adresse du premier ministre d'une autre voulant qu'on convoquât comme témoin devant le comité des comptes publics le colonel Thompson, qui a fait certaines accusations dans un des journaux d'Ottawa, accusations sur lesquelles se sont étendus l'honorable représentant de Weyburn et, vendredi dernier, l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker). J'exprimais alors les vues que l'honorable représentant de Weyburn a reprises aujourd'hui en termes différents. Je désire faire mienne la proposition qu'il a formulée, et j'affirme que les membres du Parlement, et en particulier ceux qui font partie de l'opposition, ont le devoir de s'assurer que rien n'empêche la Chambre ou le Parlement de faire en sorte que la Chambre des communes prenne connaissance, par un examen minutieux, de l'affectation des sommes que le Canada dépense en temps de guerre. De très nombreux Canadiens acquittent aujourd'hui des impôts plus lourds que jamais. Pour cette raison et aussi à cause de la guerre, notre population en général considère,—et l'opinion publique se manifeste de plus en plus à cet égard,—que

les députés se doivent d'assurer par tous les moyens que le produit de ces impôts sera dépensé de la façon la plus économique et la plus propre à nous assurer la victoire. C'est là une tâche que le public exige du Gouvernement et c'est en même temps un devoir du Gouvernement à l'endroit de la population.

Je suis très heureux d'accorder à cet amendement mon appui et celui de mon parti. Nous nous devons de ne négliger aucun des moyens qui nous permettront d'examiner à fond les comptes publics. Le facteur temps ne devrait nullement influer sur notre examen de ces comptes. Chaque fois qu'il s'agira d'étudier certains points ou de vérifier certains comptes, ne nous laissons pas guider par le facteur temps, mais reportons-nous à l'époque où les dépenses en cause ont été encourues ou effectuées. Si la chose est nécessaire, soumettons les points soulevés au comité des comptes publics qui en fera un examen détaillé.

Je demande donc au Gouvernement s'il consentirait, à cette occasion, à étendre la portée de l'examen de ces comptes afin qu'il soit possible d'embrasser toutes les dépenses effectuées jusqu'à date. Le public saura de la sorte que le Parlement a fait l'impossible pour s'assurer du bon emploi des sommes dépensées par le Gouvernement et le Parlement.

L'hon. L.-R. LaFLÈCHE (Ministre des Services nationaux de guerre): Monsieur l'Orateur, je me demande sur quelle autorité on peut bien se fonder pour conclure que c'est le contrôleur des économies administratives qui a fait ces déclarations aux journaux. Je ne suis pas en mesure d'affirmer ou de nier qu'il les ait faites. Comme je l'ai dit la semaine dernière ici même, j'ai demandé d'aller aux renseignements dès la fin de l'après-midi où l'on avait appelé mon attention sur le sujet.

Je ferai observer à l'honorable préopinant (M. Graydon) que la prudence commanderait de ne pas donner un biais à l'affaire en parlant d'accusations avant de savoir au juste quelles déclarations ont été faites et qui les a faites. Le seul document qu'il me soit possible de communiquer à la Chambre en l'occurrence est un mémoire portant la date du samedi 6 mars dernier, que m'a adressé le colonel John Thompson, contrôleur des économies administratives. Le voici:

Au sujet d'une nouvelle que j'ai lue dans les journaux d'hier soir ou de la veille, je désire déclarer que jamais le Gouvernement, vous-même, ou quelque membre du Parlement, ne sont intervenus dans l'exécution des travaux que mon bureau s'est vu attribuer par décret du conseil.

Le mot "jamais" est souligné dans le mémoire, et la lettre est signée par John Thompson, dont voici le titre au complet: colonel John Thompson, contrôleur des économies administratives fédérales.